

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 11 novembre 2024 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**CONSULTATION PUBLIQUE :**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2024**

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 928-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour augmenter le nombre de logements permis dans la 151<sup>e</sup> Rue**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

**CONSTAT DU QUORUM.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 35.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N° 24-14277**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 6.18 Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 37<sup>e</sup> Rue dans le parc industriel secteur ouest.
- 6.19 Démissions de préposés à la maintenance et de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture.
- 6.20 Embauche d'une préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture.
- 6.21 Nomination d'un comité de sélection pour le poste de régisseur – Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture.
- 6.22 Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation de l'équipement audiovisuel de la cour municipale de Saint-Georges.

**ADOPTÉE**

## PROCÈS-VERBAL :

### **RÉSOLUTION N° 24-14278**

Séance ordinaire du 28 octobre 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

**ADOPTÉE**

## PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Manon Bougie, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 931-2024 modifiant le Règlement numéro 807-2021 sur la gestion contractuelle**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

## ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

### **RÉSOLUTION N° 24-14279**

Adoption du Règlement numéro 930-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 930-2024 établissant la tarification au centre de ski Saint-Georges**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 930-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

### **RÉSOLUTION N° 24-14280**

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Rémi Poulin, CPA, auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 31 octobre 2024, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 4 429 559,41 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le trésorier et directeur du Service des finances, M. Rémi Poulin, CPA, auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 4 429 559,41 \$ couvrant la période du 18 octobre 2024 au 31 octobre 2024.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14281**

Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation de modules sur ressorts

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC.	47 122,50 \$
LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.	61 891,48 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC.;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC.** le contrat **pour la fourniture et l'installation de 4 modules de jeux sur ressorts** au parc de la 129<sup>e</sup> Rue **pour un montant total de 47 122,50 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14282**

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles (MGR) et des sols et adjudication du contrat

ATTENDU : que suite à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles (MGR) et des sols, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>
ENGLOBE CORP.
TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.
GROUPE GÉOS INC.

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis

et que la soumission ayant eu le meilleur pointage est celle déposée par la firme **GBI EXPERTS-CONSEILS INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

**QUE** ce conseil adjuge à la firme **GBI EXPERTS-CONSEILS INC.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles (MGR) et des sols au montant total de 130 228,48 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée.

**QUE** le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14283**

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels pour la conception des plans et devis pour le réaménagement du terrain de baseball au centre sportif Lacroix-Dutil

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels pour la conception des plans et devis pour le réaménagement du terrain de baseball au centre sportif Lacroix-Dutil présentant les critères d'évaluation suivants :

- |   |           |
|---|-----------|
| 1. Présentation de la firme :   | 10 points |
| 2. Expérience du chargé de projet :   | 25 points |
| 3. Réalisation de projets similaires :  | 25 points |
| 4. Échéancier de travail, présentation des biens livrables et compréhension du mandat : | 25 points |
| 5. Équipe de travail proposée et équipe de relève :                                     | 15 points |

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14284**

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, en date du 30 octobre 2024, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- |   |           |
|---|-----------|
| - Association du soccer mineur de Saint-Georges inc.: | 49 294 \$ |
| - Association de baseball mineur de Saint-Georges :   | 2 334 \$  |
| - Corps de Cadets 2625                                | 4 078 \$  |

**QUE** la somme de 55 706 \$ incluant toutes les taxes si applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14285**

Renouvellement du contrat d'entretien pour la suite de logiciels du  
Groupe de géomatique Azimut pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

**ATTENDU** : que la suite de logiciel du Groupe de géomatique Azimut inclut la mise à jour du cadastre, de la matrice, du rôle, de l'urbanisme et de la diffusion des données;

**ATTENDU** : que le contrat d'entretien pour cette suite de logiciel doit être renouvelé pour l'année 2025;

**ATTENDU** : que ces coûts pour une période d'un an sont de 36 145,84 \$, incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le paiement de la somme de 36 145,84 \$, incluant toutes les taxes applicables au Groupe de géomatique Azimut pour l'entretien de la suite de logiciels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

**QUE** la somme de 36 145,84 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement 2025.

**QUE** soit conclue une entente de confidentialité avec cette firme suivant la politique de sécurité des systèmes et d'intégrité des données.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14286**

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec  
et au Carrefour du capital humain pour l'année 2025

**ATTENDU** : que ce conseil désire renouveler son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le paiement de la cotisation pour demeurer membre de l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 35 672,51 \$ incluant toutes les taxes applicables, comprenant la cotisation annuelle et la tarification au Carrefour du capital humain.

**QUE** la somme de 35 672,51 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14287**

### Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12220, 1<sup>re</sup> Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire recouvrir les marquises sur les deux façades et y ajouter de l'affichage ainsi que remplacer les deux enseignes suspendues du bâtiment situé au 12220, 1<sup>re</sup> Avenue;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis pour recouvrir les marquises sur les deux façades et y ajouter de l'affichage ainsi que remplacer les deux enseignes suspendues sur le bâtiment situé au 12220, 1<sup>re</sup> Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

## **ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14288**

### Adhésion au Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2025 et acceptation du protocole d'entente

ATTENDU : la correspondance reçue de Transport Autonomie Beauce-Etchemins concernant l'adhésion et la contribution de la Ville à son service de transport adapté pour l'année 2025;

ATTENDU : la recommandation de Me Isabelle Beaulieu, greffière à l'effet qu'une entente soit conclue à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adhère au service de transport adapté afin d'offrir ce service sur le territoire de la Ville pour l'année 2025 et accepte que la Ville soit le mandataire auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**QUE** ce conseil accepte l'entente à intervenir avec Transport Autonomie Beauce-Etchemins à cet effet et autorise le paiement d'une quote-part au montant de 103 321,68 \$ pour l'année 2025, payable à même le budget de fonctionnement.

**QUE** ce conseil accepte la tarification des services aux usagers 2025, tel que décrit à la grille tarifaire de l'organisme.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

## **ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14289**

### Résiliation d'une servitude de passage et modification des conditions d'une servitude d'égout pluvial

ATTENDU : la servitude de passage et d'égout pluvial en faveur de la Ville en date du 5 mars 2020, publiée au Registre foncier du Québec sous le numéro 25 251 285;

ATTENDU : que le fossé pour l'écoulement des eaux pluviales a été canalisé par le propriétaire, lequel a accepté de l'entretenir et qu'en conséquence la servitude de passage n'est plus nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de résilier la servitude de passage publiée sous le numéro 25 251 285 et de modifier certaines conditions de la servitude d'égout pluvial affectant une partie du lot 4 956 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Béatrice Rodrigue, notaire.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NO 24-14290**

Vente d'un terrain à 9440-6634 Québec inc.

ATTENDU : la demande de 9440-6634 Québec inc. d'acquérir une parcelle de terrain situé sur la 98<sup>e</sup> Rue dans le parc industriel, soit le lot numéro 6 557 551 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de vendre à 9440-6634 Québec inc. au prix de 595,60 \$ plus toutes les taxes applicables, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTE ET UN (6 557 551)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Béatrice Rodrigue, notaire.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14291**

Cession d'une servitude par Garage Veilleux et fils inc.

ATTENDU : la nécessité d'obtenir une servitude sur une partie du lot 2 553 912 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce appartenant à Garage Veilleux et fils inc. pour l'installation, le maintien, l'utilisation et l'entretien d'un feu de circulation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la cession par Garage Veilleux et fils inc. d'une servitude réelle et perpétuelle permettant l'installation, le maintien, l'utilisation et l'entretien d'un feu de circulation sur une **partie** du lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-TROIS MILLE NEUF CENT DOUZE (ptie 2 553 912)** dudit cadastre, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Béatrice Rodrigue, notaire.

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14292**

Adoption du calendrier des séances ordinaires  
du conseil de ville pour l'année 2025

ATTENDU : que selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 et le publier sur le territoire de la ville;

ATTENDU : le calendrier préparé par Mme Cynthia Rodrigue, assistante-greffière, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement numéro 391-2010 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances* et ses amendements;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adopte le calendrier des séances ordinaires pour 2025 préparé par Mme Cynthia Rodrigue, assistante-greffière.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14293**

Adoption de la nouvelle politique de la famille et des aînés et du plan d'action pour les  
années 2025-2029

ATTENDU : que la Ville a adopté une politique de la famille et des aînés en 2014;

ATTENDU : qu'aux termes de la résolution numéro 22-13237, un comité de travail et de suivi de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE a été créé afin de mettre à jour la politique MADA et son plan d'action;

ATTENDU : que ce comité a complété la nouvelle politique de la famille et des aînés et le plan d'action l'accompagnant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adopte la nouvelle politique de la famille et des aînés et son plan d'action 2025-2029 tels que proposés.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14294**

Embauche d'une adjointe administrative pour le Service des finances

ATTENDU : le besoin d'embaucher une adjointe administrative pour le Service des finances;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Charlise St-Laurent;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mme Charlise St-Laurent à titre d'adjointe administrative pour le Service des finances, selon les conditions de travail de la convention collective des employés de bureau, groupe 3 – échelon 1, et ce, à compter du 12 novembre 2024.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14295**

Embauche d'un préposé à la fabrication de neige pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher un employé pour le centre de ski à titre de préposé à la fabrication de neige pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Raphaël Soulière-Fabre;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de M. Raphaël Soulière-Fabre à titre de préposé à la fabrication de neige selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14296**

Démission d'un journalier pour le Service des travaux publics

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. David Busque à titre de journalier pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de M. David Busque à titre de journalier pour le Service des travaux publics, et ce, à compter du 2 novembre 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14297**

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 37<sup>e</sup> Rue dans le parc industriel secteur ouest

ATTENDU : que le conseil a pris la décision de prolonger la 37<sup>e</sup> Rue dans le parc industriel secteur ouest de façon à desservir un certain nombre de terrains industriels jusqu'à la 30<sup>e</sup> Avenue, donnant ainsi l'accès aux camions lourds;

ATTENDU : que ce prolongement d'une longueur d'environ 755 mètres permettra de desservir environ six terrains industriels, dont quatre terrains municipaux et deux terrains privés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 37<sup>e</sup> Rue dans le parc industriel secteur ouest, d'une longueur d'environ 755 mètres, préparés par les Services techniques en date du 29 octobre 2024 et révisés le 8 novembre 2024, dossier numéro 321-808732-23.

**QUE** ce conseil autorise Mme Geneviève T.- Gignac, ingénieure aux Services techniques à déposer une demande d'autorisation de travaux auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et à signer tous les documents exigés.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14298**

#### Démissions de préposés à la maintenance et de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : les lettres de démissions reçues de MM. Yannick Grimard, Mario Boucher, Guillaume Pagé et Olivier Pruneau à titre de préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : les lettres de démissions reçues de Mme Mélissa Fortin et M. Albert Lacasse à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter ces démissions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les démissions de MM. Yannick Grimard et Mario Boucher à compter du 5 novembre 2024 et de MM. Guillaume Pagé et Olivier Pruneau à compter du 8 novembre 2024, à titre de préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture.

**QUE** ce conseil accepte les démissions de Mme Mélissa Fortin à compter du 7 novembre 2024 et de M. Albert Lacasse à compter du 6 novembre 2024, à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture.

**QUE** de sincères remerciements leurs soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14299**

#### Embauche d'une préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposée aux salles d'exposition pour une période temporaire pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Doris Mc Collough;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mme Doris Mc Collough à titre de préposée aux salles d'exposition pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail de la convention collective des employés de bureau et pour la période prévue au rapport d'embauche.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14300**

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de régisseur – Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de régisseur – Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil nomme Mme Karen Veilleux, chef de Division – Programmation, Mme Isabelle Gagnon, directrice adjointe – Programmation, Mme Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques ainsi que monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité de sélection pour pourvoir le poste de régisseur – Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14301**

Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation de l'équipement audiovisuel de la cour municipale de Saint-Georges

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SOLOTECH INC.	114 555,98 \$
PRÉSENCE INFORMATIQUE INC.	117 835,58 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SOLOTECH INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **SOLOTECH INC.** le contrat **pour la fourniture et l'installation de l'équipement audiovisuel de la cour municipale de Saint-Georges pour un montant total de 114 555,98 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** la somme de 114 555,98 \$ incluant toutes les taxes applicables soit payable à même le budget de fonctionnement section immobilisations et de revenus tiers.

**QUE** la somme de 5 231,36 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement pour l'option de contrat de service pour la première année.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois d'octobre est déposé au conseil.

### RAPPORT D'EMBAUCHE DE 12 ANIMATRICES D'ÉVÉNEMENT POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 12 animatrices d'événement pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 10 novembre 2024 au 31 mars 2025 est déposé au conseil.

## **AUTRE SUJET :**

### COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résumant les différentes activités auxquelles ils ont participé dont notamment l'étude du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le conseil d'administration de Taxibus Saint-Georges et sur la Table de concertation en logement social et communautaire, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité culturel de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de circulation et sur le conseil d'administration de Taxibus Saint-Georges, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité consultatif d'urbanisme, par madame la conseillère Manon Bougie sur le dépôt du dernier cahier pour l'obtention des Jeux du Québec – Été 2027 et par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité consultatif d'urbanisme.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

### QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

### QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

À 20 h 11, sur proposition de madame la conseillère Manon Bougie, appuyée par monsieur Tom Redmond, la séance est levée.

**CLAUDE MORIN**  
Maire

**M<sup>E</sup> ISABELLE BEAULIEU**  
Greffière

\*\*\*\*\*